



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/142

OBJET : FESTIVAL MÉLI MÉLO ÉDITION 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 14 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Véronique PERPIGNAA GOULARD

La séance est ouverte.

Le 21 septembre de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	E	M. FATH
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme MARTINEZ
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BÉTENCOURT
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023/142

OBJET : FESTIVAL MÉLI MÉLO ÉDITION 2024

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-3-4 portant notamment sur la « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et l'animation socioculturelle »,

Vu la délibération n°2021/121 du 9 juillet 2021 portant sur le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2021-2024,

Vu la délibération n°2022-141 du 22 septembre 2022 portant sur le Festival Méli-Mélo 2023,

Vu la délibération n°2023/135 du 29 juin 2023 portant sur le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle et plus particulièrement sur la programmation 2023-2024,

Vu l'avis de la commission « Jeunesse Citoyenneté » du 21 février 2023,

Vu les réunions préparatoires au festival « Méli-Mélo 2023 » du 31 mars et du 26 mai 2023,

Considérant le projet de convention ci-joint annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

LE FESTIVAL MÉLI MÉLO 2024

Depuis 15 ans, la Communauté de Communes de Montesquieu s'inscrit dans la programmation du festival de marionnettes « Méli-Mélo » en accueillant sur son territoire des spectacles de marionnettes pour le jeune public, les adolescents et les familles.

Cet événement est organisé par les communes de Cestas et de Canéjan, en partenariat avec la CCM et les communes volontaires de notre territoire. Ce festival fêtera sa 24ème édition en 2024.

La Communauté de Communes de Montesquieu prend en charge les séances pour les établissements scolaires et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) lorsqu'une commune accueille un spectacle en séance tout public. Ces séances sont gratuites pour ces structures et les écoles concernées.

Des spectacles sont également programmés pour les multi-accueils ou assistantes maternelles du territoire.

Afin d'accueillir dans de bonnes conditions techniques les compagnies et les artistes, il est fait appel aux services d'un régisseur technique.

L'ensemble des éléments cités ci-dessus fait l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes de Montesquieu et la commune de CANÉJAN, annexée à la présente délibération.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/142

OBJET : FESTIVAL MÉLI MÉLO ÉDITION 2024

Les spectacles

Pour le festival 2024, il est proposé de prendre en charge les montants des représentations suivantes :

Spectacle	Compagnie	Date	Lieu	Structure	Coût
Kiboko	Cie Friiix club	5,6,7 février	Multi-accueils	Multi-accueils	2 418,20 €
Mes nouvelles chaussures	L'Home Dibuiyat	7 février	Beautiran	ALSH 3 – 6 ans	1 658,60 €
Mes nouvelles chaussures	L'Home Dibuiyat	8 février	Saucats	Scolaire maternelle	1 658,60 €
Terre !	Les Lubies	9 février	Cabanac-et-Villagrains	Scolaire maternelle	1 512,60 €
Notre Afrique du sud	Carole, Oliver & Cies	14 février	Saint-Médard	ALSH 6-11 ans	894,80 €
Le roi des nuages	La poupée qui brûle	15 février	Léognan	Scolaire élémentaire	4 245,70 €
Chemin des métaphores	Cie singe diesel	15 février	Saint-Selve	Scolaire	2 018,20 €
SOUS TOTAL SPECTACLES					14 406,70 €
Mise à disposition régisseur général					801,82 €
TOTAL					15 208,52 €

La communication

Dans le cadre du festival seront pris en charge par la Communauté de Communes : les programmes du festival pour diffusion sur l'ensemble du territoire, des affiches grands formats, ainsi que d'autres éléments de communication si nécessaire soit un montant total et maximum de 300€.

Les ateliers

Afin de renforcer la signalétique du festival Méli-Mélo, pourront être conçues, avec la participation du FABLAB, des signalétiques en bois. Celles-ci seront peintes et décorées par les enfants des accueils de loisirs avant d'être installées sur les espaces publics des communes participantes.

Pour mener à bien ce projet,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023/142

OBJET : FESTIVAL MÉLI MÉLO ÉDITION 2024

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Canéjan et tous documents y afférents et éventuels avenants pour le Festival et les ateliers,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2024 pour le Festival,
- Charge Monsieur le Président de mener toute action permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

Fait à Martillac, le 21 septembre 2023



Véronique PERPIGNAA GOULARD
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu